

Les crédits

LTGO—l'ancienne subvention du Nid-de-Corbeau—, de la Loi sur les subventions au transport des marchandises de la Région atlantique et de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes. Des compressions de 445 millions de dollars exercées au ministère de l'Agriculture s'ajoutent à cela. Le budget entraîne donc des coupes totales de \$1,1 milliard, dans le secteur de l'agriculture.

J'ai entendu, plus tôt, le ministre de l'Agriculture expliquer que ces compressions sont du même ordre que celles exercées par le gouvernement fédéral dans d'autres secteurs. C'est absolument faux. En fait, la balance a penché lourdement contre le secteur de l'agriculture. J'ai l'impression qu'avec des coupes semblables dans d'autres secteurs de compétence fédérale, on serait parvenu à présenter un budget équilibré en février. Nous jouterions en outre de tous les avantages que présente l'adoption d'une cible précise dans l'élaboration d'un budget équilibré.

• (1115)

Ensemble, les compressions imposées aux ministères de l'Agriculture et des Transports dans ce budget représentent une réduction d'environ 40 p. 100 du total des dépenses dans le secteur agricole, ce qui est totalement disproportionné par rapport à d'autres secteurs de dépenses fédéraux. Ce budget prévoit une réduction de près de 50 p. 100 des paiements directs versés aux agriculteurs.

Comment les réductions imposées aux agriculteurs en vertu de ce budget se comparent-elles à celles exercées au ministère lui-même? Voilà un point intéressant que le député bloquiste a soulevé aujourd'hui. Il signale que les agriculteurs ont vu leurs subventions réduites de près de 50 p. 100, si l'on tient compte des paiements directs et des paiements faits aux sociétés ferroviaires à leur intention, des modifications à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, de la réduction de l'aide au transport des céréales fourragères, etc. Tous ces paiements réunis représentent une réduction de 50 p. 100 pour les agriculteurs, contre des coupes d'environ 20 p. 100 au sein du ministère lui-même.

Les agriculteurs de ma circonscription et de tout le Canada considèrent que c'est inacceptable. En général, ils savent bien qu'ils doivent accepter des compressions, étant donné l'état catastrophique des finances du pays. Ils assument leur part de responsabilité, mais n'acceptent pas le fait que ces compressions n'ont pas été réparties également entre les fonds pour les agriculteurs et le fonctionnement du ministère. Des compressions de 20 p. 100 au ministère contre des compressions de 50 p. 100 dans les paiements faits aux agriculteurs, ce n'est pas équilibré.

Je ne dis pas que ces réductions n'auraient pas dû être faites. Je dis que les compressions imposées aux agriculteurs et celles qu'on a exercées au sein du ministère auraient dû être mieux équilibrées, et que la répartition aurait dû être plus juste à l'échelle du pays.

Dans leur motion, les bloquistes soutiennent que les coupes sont injustes et certaines mesures compensatoires favorisent l'ouest du Canada. Je voudrais m'arrêter un peu là-dessus pour expliquer que les coupes sont injustement sévères pour l'ouest du Canada. Je ne voudrais pas provoquer une dispute entre l'ouest et le centre du Canada, mais simplement expliquer les mesures budgétaires. Un peu plus tard, je traiterai des véritables

difficultés auxquelles est confrontée l'industrie soumise à la gestion de l'offre au Canada. Des temps difficiles s'annoncent encore pour cette industrie et je m'inquiète pour les agriculteurs qui y participent. Toutefois, je reviendrai sur la question plus tard.

Une de mes principales préoccupations concernant la manière dont les coupes prévues par ce budget seraient effectuées, c'est qu'on ne donne pas aux agriculteurs la période de transition dont ils ont besoin, surtout en ce qui concerne la subvention versée aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, la subvention du Nid-de-Corbeau. Par exemple, du jour au lendemain, on élimine la subvention accordée aux agriculteurs qui louent des terres. Pour la récolte enssemencée cette année, les agriculteurs n'auront pas droit à la subvention d'environ 15 \$ la tonne pour le tarif marchandises, qui est versée en leur nom aux sociétés ferroviaires.

Au cours des deux prochains mois, on demandera aux agriculteurs qui enssemencent leurs terres d'assumer des frais additionnels pouvant atteindre jusqu'à 35 \$ l'acre. D'une façon générale, les frais additionnels seront de 15 \$ l'acre, ce qui représente quand même une lourde charge à assumer pour des agriculteurs qui ne bénéficient d'aucune période de transition ni d'aucune mesure compensatoire. Pour les agriculteurs qui louent des terres, le budget ne prévoit aucune compensation.

Les mesures compensatoires qui sont prévues s'adressent uniquement aux propriétaires de terres agricoles, à l'exception des agriculteurs qui louent des terres de la Société du crédit agricole, qui leur transmettra les paiements. Cependant, d'une façon générale, les propriétaires de terres agricoles devront immédiatement assumer des frais additionnels sans recevoir de compensation.

Est-ce que les députés bloquistes jugent que cette situation injuste favorise l'ouest du Canada? D'autres préoccupations ne proviennent pas tant de la façon dont les compressions ont été faites, mais de certaines mesures qui n'ont pas été prises pour que le système devienne plus efficace.

• (1120)

Un nombre limité seulement d'abandons de lignes de chemin de fer seront autorisés et nous n'avons pas d'idée exacte des lignes qui le seront.

Quant à l'attribution des wagons, les ministres de l'Agriculture et des Transports ont déclaré que le système actuel, qui repose sur des données historiques, serait conservé, du moins pour l'instant. Le maintien des vieilles attributions empêchera de faire les changements qui seraient nécessaires pour que le système ferroviaire devienne plus efficace.

Le gouvernement continuera d'être le seul patron de la Commission canadienne du blé. Depuis des années, je soutiens qu'il faut confier aux agriculteurs la responsabilité du fonctionnement de cet organisme. Les agriculteurs paient la totalité de ses frais de fonctionnement. Pourquoi le gouvernement fédéral dicte-t-il encore sa volonté à la Commission canadienne du blé? Il ne le devrait pas. Les agriculteurs canadiens devraient être les seuls responsables des orientations de la commission et ils devraient seuls décider ce qu'ils veulent faire de cet organisme et comment ils veulent le structurer. Rien de tel n'est prévu dans la loi.